

La lettre de monsieur le maire

Pour toutes les démarches ou formalités administratives, les usagers sont invités à privilégier le contact par mail et/ou par téléphone :

- > <http://www.lafarlede.fr/contact>
- > 04 94 27 85 85 (9h-12h / 14h-17h)

Pour joindre les services :

- > La Police municipale : 04 94 27 85 90
- > Le CCAS, exclusivement par téléphone : 04 94 27 85 84
- > L'état civil, sur prise de rendez-vous et urgence absolue : 04 94 27 85 85
- > Le Centre technique municipal, exclusivement par téléphone : 04 94 27 85 88
- > Pour toutes les démarches ou formalités administratives, les usagers sont invités à privilégier le contact par saisine et/ou téléphone : <http://www.lafarlede.fr/contact> ou 04 94 27 85 85 - Horaires : 9h - 12h et 14h - 17h

Le cimetière communal (rue Jean Aicard) est fermé au public jusqu'à nouvel ordre. **Seules des dérogations sont accordées pour : obsèques, cas d'urgence. Merci de contacter l'Accueil de la mairie :** 04 94 27 85 85

> Retrouvez toutes les mesures de précaution appliquées sur la commune : <http://www.lafarlede.fr/actualites>



TOUTES LES INFORMATIONS DE LA VILLE SUR
WWW.LAFARLEDE.FR -  -  - 

Chères Farlèdoises, chers Farlèdois,

Comme je vous l'ai promis dans mes précédentes interventions, nous gardons le contact et je mets un point d'honneur à vous tenir informés régulièrement de l'actualité municipale et de l'adaptation locale au contexte sanitaire et économique général.

Comme vous, j'ai écouté avec la plus grande attention les propos du chef de l'État puis ceux du Premier ministre et pris acte de la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai prochain et de l'impératif absolu, qui est le nôtre, de respecter toutes les mesures sanitaires qui prévalent déjà aujourd'hui.

L'heure n'est surtout pas au relâchement. Il nous faut à l'évidence, continuer à nous appuyer sur les valeurs de solidarité, de proximité et de volonté collective afin d'en tirer toutes les conséquences nécessaires et préparer ensemble la vie de demain, celle d'après le 11 mai.

La Ville de La Farlède, dans la mesure de ses moyens, mettra tout en œuvre et prendra toutes les mesures nécessaires pour vous accompagner et accélérer la reprise économique.

• Les entreprises, les commerçants et artisans

Depuis le 14 mars, La France est entrée dans le stade 3 de l'épidémie et le Premier ministre a annoncé la fermeture temporaire de nombreux commerces. Le 17 mars de nouvelles consignes présidentielles ont conduit de nombreux chefs d'entreprises à réduire encore leurs activités voire les arrêter.

Plus les jours passent et plus les difficultés de trésorerie de nos entreprises et de nos commerces de proximité sont prégnantes. En France, de nombreuses fermetures vont s'avérer malheureusement définitives malgré les aides annoncées et renforcées dans un deuxième temps par l'État. Les reports de charges devront être transformés en annulation, et les aides financières devront être versées plus vite et de façon sans doute plus substantielle sous peine d'assister à une profonde crise économique.

La Ville de La Farlède entend contribuer à cet effort collectif et à accompagner avec ses moyens, l'économie de proximité.

Pour cela, nous avons décidé d'exonérer au prorata temporis du confinement les entreprises de la taxe sur les enseignes. C'est une mesure que nous appliquons déjà pour les commerces du centre-ville dans le cadre de notre politique en faveur du dynamisme commercial de la ville. Nous allons aussi supprimer la taxe sur les terrasses pour l'ensemble de l'année 2020.

REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES

ET ISOLEES « Signalez-vous ou signalez des proches »

En raison de l'épidémie du CORONAVIRUS, le Centre communal d'action sociale recense les personnes vulnérables.

Les personnes fragiles, isolées, âgées ou handicapées ont la possibilité de s'inscrire ou de se faire signaler par des proches (famille, amis, voisins...) auprès du Centre communal d'action sociale où est ouvert un registre confidentiel.

> Une fiche est à votre disposition sur www.lafarlede.fr, la retourner par mail à ccas@lafarlede.fr ou contacter le CCAS par téléphone au 04 94 27 85 84.

COMMERCES DE PROXIMITÉ

Pendant cette période de confinement, et afin de rendre la situation plus supportable, les commerçants farlédois se sont organisés et poursuivent leur activité en adaptant leurs horaires et en proposant des services de livraison, de retrait ou de commande par téléphone quand cela leur est possible.

> Retrouvez la liste : <http://www.lafarlede.fr/.../information-commerces-de-proximite>



TOUTES LES INFORMATIONS DE LA VILLE SUR
WWW.LAFARLEDE.FR -  -  - 

Nous soutenons par ailleurs l'initiative du Président par interim, André Garron, dans le cadre de la Communauté de communes, pour abonder le fond d'aide aux entreprises et aux artisans de la région Sud à hauteur de 2€ par habitant. La commune est donc là-aussi partie prenante de la solidarité des collectivités au tissu économique. Nous verserons aussi une subvention « exceptionnelle », toujours dans la mesure de nos moyens, à l'association des commerçants farlédois pour, au cas par cas, subvenir aux besoins des commerces farlédois en difficulté, pour leur permettre de faire face à leurs charges et d'éviter des fermetures définitives. Nous déciderons en accord avec l'ACAF (Association des commerçants et artisans farlédois) de la redistribution de cette aide.

Ces dispositions peuvent vous paraître modestes, elles sont à notre image et à celle des possibilités de la commune. Comme vous l'avez compris elles sont complémentaires à celles proposées par l'État et les autres collectivités et ont pour unique ambition de vous accompagner au mieux dans cette période inédite et difficile.

• Les associations

Les manifestations comme la vie quotidienne et sportive des clubs sont totalement interrompues. La date et les conditions de reprise demeurent incertaines, la plupart des fédérations sportives ayant déjà mis un terme définitif à leurs championnats amateurs respectifs.

Il s'agit d'ores et déjà de se mettre en ordre de marche et d'être inventif pour une prochaine reprise.

Je veux que chaque association puisse faire l'objet de la considération qu'elle mérite. La Ville continuera de vous accompagner sur la base de vos projets associatifs et contribuera là aussi à assurer votre pérennité.

Malgré le report du vote du budget à la fin juillet, nous verserons à la date habituelle (fin mai) 50 % de la subvention versée en 2019 pour que les dirigeants puissent faire face à des impératifs de charges. Nous analyserons au cas par cas, en dialoguant avec les présidents et les trésoriers en toute sincérité, l'effort qui pourra être consenti par nos clubs au moment de voter l'enveloppe globale des subventions 2020 pour un deuxième versement complémentaire. À l'image de notre action envers les commerces, nous veillerons à ne pas mettre nos associations en difficulté mais nous devons tous faire des efforts pour traverser cette crise avec le moins de dégâts possible. Cette période est exceptionnelle et nous poussera aussi à prendre des décisions qui le seront tout autant. Soyez assurés que chacune d'elles sera passée au tamis d'une condition essentielle : la solidarité.

À ce stade, nous maintenons la programmation de la restauration de la salle des fêtes pour la deuxième moitié du mandat, comme nous l'avons écrit dans notre programme. C'est un choix fort, car les conséquences de cette crise se retranscriront inévitablement dans le budget de la commune (baisse des recettes de régie, des droits de mutation, des taxes sur les commerces précédemment explicitées, baisse inévitable des dotations d'État voire suppression, sollicitation accrue du CCAS...). Nous serons donc probablement dans l'obligation de redéfinir à la baisse nos investissements et le montant de nos subventions. Nous ferons au mieux, en toute transparence et toujours dans l'intérêt général.

Retrouvez les informations relatives au covid 19 dans la rubrique « Actualités - Informations-covid-19 » du site internet de la Ville :

> LES ARRÊTÉS DE LA VILLE DE LA FARLÈDE

> LA PRÉFECTURE DU VAR

> LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR

> LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PACA

> LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR

> LA MISSION LOCALE



TOUTES LES INFORMATIONS DE LA VILLE SUR
WWW.LAFARLEDE.FR -  -  - 

• Les écoles

Je dois vous avouer que l'annonce de la réouverture des écoles et des crèches m'a interpellé même si je peux en pressentir quelques raisons. Beaucoup de questions restent à ce jour en suspens.

Selon le Ministre de l'Éducation nationale, « la rentrée sera progressive », sur quels critères ? À quel rythme ? Selon quelles modalités ? Par région ? Par niveau ? Comment faire respecter les gestes barrières aux plus jeunes ? Comment organiser les classes ? Par roulement ? Par matière ? Comment assurer la protection des enfants, des enseignants et du personnel de service ? Des masques seront-ils disponibles ? Comment gérer les rassemblements de parents devant les écoles ?... Autant de questions aujourd'hui sans réponse sur lesquelles l'État doit se positionner sans tarder.

Sur ce point, je souhaite cependant vous rappeler quelques principes sur les obligations et responsabilités de chacun, l'État et les communes. L'éducation est un service public national dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État.

Pour leur part, les communes ont en charge la construction, les équipements, l'entretien et la sécurité des bâtiments. Elles ont aussi en charge et en responsabilité les personnels en charge de cet entretien et les personnels spécialisés chargés d'assister les enseignants dans les écoles maternelles et la restauration scolaire.

Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour accueillir les élèves, les enseignants, les personnels dédiés et les parents dans les meilleures conditions et dans le respect des consignes gouvernementales à venir.

Nous avons déjà organisé l'accueil des enfants des soignants, des personnels pénitentiaires, des militaires et des forces de l'ordre, nous nous appuyerons sur cette expérience pour relever ce nouveau challenge.

Sachez aussi, que nous procéderons préalablement à la rentrée et quotidiennement à une désinfection de nos établissements scolaires.

Je suis bien conscient de votre anxiété et de celle des différents acteurs de la vie scolaire. J'espère que ces quelques éléments et ceux que nous fournira le ministre de l'éducation d'ici-là seront de nature à vous rassurer et nous permettront de gagner en sérénité.

• Les masques

Le gouvernement a annoncé qu'il fournirait par l'intermédiaire des collectivités locales, et donc des communes, des masques de longue durée à la population, probablement en tissu, à compter du 11 mai, pour justifier le choix de cette date de début de déconfinement.

Il est évident que si cette condition - associée à la mise en place de tests massifs - n'est pas respectée, la date avancée ne pourra pas être respectée.

Pour anticiper un défaut, même partiel, de cette fourniture, nous avons commandé il y a plus d'une semaine une grande quantité de masques chirurgicaux auprès de l'association des maires de France ainsi que des masques longues durées en tissus lavables auprès de fournisseurs locaux, à ce jour nous sommes dans l'attente de ces livraisons.

Nous travaillons également de concert avec les couturières amatrices et professionnelles de la commune pour abonder notre futur stock, et c'est pourquoi nous



*Quelques couturières
farlédoises à l'oeuvre*



TOUTES LES INFORMATIONS DE LA VILLE SUR
WWW.LAFARLEDE.FR -  -  - 

venons d'acquérir toutes les matières premières nécessaires à la fabrication de 3 000 masques lavables que nous allons mettre à leur disposition.

J'en profite pour saluer toutes ces personnes qui donnent de leur temps pour l'intérêt général, dans l'ombre, et en particulier cette fois-ci, Mme Renault, dirigeante de l'atelier « Créa Jen », particulièrement active et efficace dans ce domaine ; bravo madame et merci. Après sa participation bénévole, nous avons décidé de lui commander en tant que professionnelle plus de 1500 masques lavables répondant à la norme AFNOR. Les couturières bénévoles que nous fournirons en matière première en fabriqueront également de leur côté. Par ce même biais, l'Association des artisans et commerçants farlédois en a déjà distribués près de 1500 aux commerçants de la ville, à la résidence Roger Mistral, aux pompiers du canton, la résidence Le jardin des orchidées, à la résidence des Serves, le SAMU 83, aux entreprises ouvertes de nos zones d'activités, aux artisans en activité, aux infirmières libérales de la ville, à l'hôpital Sainte-Musse, aux employés du centre pénitentiaire, aux gendarmes et aux facteurs qui livrent le courrier sur La Farlède.

Le Gapeau Football Club s'est également mobilisé en achetant plus de 600 masques qui seront distribués gracieusement d'ici le 11 mai par la commune. On devrait donc au total dépasser les 6000 masques durables.

Des tests de masse semblent toujours être annoncés par le gouvernement, et je souhaite fortement qu'il mette en application cette intention, y compris pour toutes les personnes asymptomatiques pour que cela ait vraiment un intérêt. Nous mettrons à disposition nos installations couvertes ou en plein air pour faciliter cette lourde investigation nécessaire à la réussite du déconfinement.

En attendant, simultanément à la préparation de la sortie progressive du confinement, je vous invite plus que jamais à respecter les gestes barrières sans abuser des autorisations de sortie ; c'est votre meilleur masque !

• Remerciements

Je tiens à remercier bien particulièrement nos soignants dans les hôpitaux, cliniques, établissements de soins, Ehpad, libéraux, accompagnants, forces de l'ordre, le personnel de mairie sur le pont, les couturières, les commerçants, l'ACAF avec une mention particulière à sa présidente omniprésente Christine Guillerand, le CCAS qui veille sur le sort des personnes isolées ainsi que les agriculteurs...

N'hésitez pas à nous faire connaître les personnes qui œuvrent dans l'ombre pour l'intérêt collectif dans ces moments où l'on a tant besoin de solidarité, nous les remercierons pour leur générosité.

Je reviendrai au cours de ma prochaine communication sur le travail de mes équipes municipales et du personnel intercommunal qui permettent de maintenir le village en état de salubrité, de communiquer avec vous, d'assurer les opérations urgentes ou indispensables et de prendre soin des Farlédois fragiles, isolés, dans le besoin voire en danger.

Je pense fort à vous.
Amicalement,


D' Raymond Abrines